



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL

Conseil du **10 décembre 2015**

Délibération n° 2015-0907

commission principale : **proximité, environnement et agriculture**

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : **Irigny**

objet : **Contrat de rivière de la Mouche - Restauration et préservation de la zone humide d'Yvours - Individualisation d'autorisation de programme**

service : **Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de l'eau**

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président Charles

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mardi 24 novembre 2015

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : lundi 14 décembre 2015

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Mme Guillemot, M. Abadie, Mme Picot, MM. Le Faou, Philip, Mme Geoffroy, MM. Galliano, Passi, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Brumm, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Laurent, M. Llung, Mmes Vessiller, Cardona, MM. Vesco, Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Bouzerda, M. Berthilier, Mme Frier, MM. Kepenekian, Eymard, Mme Rabatel, MM. Calvel, Barge, Rudigoz, Pouzol, Sellès, Mmes Brugnera, Baume, MM. George, Suchet, Mme Piantoni, M. Aggoun, Mme Ait-Maten, M. Artigny, Mme Balas, M. Barret, Mmes Basdereff, Beautemps, M. Bérat, Mme Berra, MM. Blache, Blachier, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Mmes Burillon, Burricand, MM. Butin, Cachard, Casola, Chabrier, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Fromain, Gachet, Mmes Gailliout, Gandolfi, Gardon-Chemain, MM. Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Glatard, MM. Gomez, Gouverneyre, Grivel, Guillard, Guimet, Hamelin, Havard, Hémon, Mmes Hobert, Iehl, M. Jacquet, Mme Jannot, MM. Jeandin, Kabalo, Lavache, Mme Laval, M. Lebuhotel, Mmes Lecerf, Leclerc, MM. Longueval, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moretton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mmes Panassier, Peillon, Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Picard, M. Piegay, Mme Pietka, M. Pillon, Mmes Poulain, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Mme Reveyrand, MM. Roche, Roustan, Mme Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, M. Sécheresse, Mme Tifra, MM. Uhlrich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Veron, Vial, Vincendet.

Absents excusés : M. Bernard (pouvoir à M. Kimelfeld), Mme Belaziz (pouvoir à M. Kabalo), MM. Boudot (pouvoir à M. Casola), Buffet (pouvoir à M. Barret), Denis (pouvoir à Mme Frier), Mme Fautra (pouvoir à M. Rabehi), MM. Fenech (pouvoir à Mme Balas), Forissier (pouvoir à M. Quiniou), Gascon (pouvoir à Mme Corsale), Genin (pouvoir à Mme Pietka), Mme Servien (pouvoir à M. Diamantidis), M. Sturla (pouvoir à M. Lebuhotel).

Conseil du 10 décembre 2015**Délibération n° 2015-0907**

commission principale : proximité, environnement et agriculture

objet : **Contrat de rivière de la Mouche - Restauration et préservation de la zone humide d'Yvours - Individualisation d'autorisation de programme**

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de l'eau

Le Conseil,

Vu le rapport du 18 novembre 2015, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le ruisseau de la Mouche fait l'objet, depuis février 2009, d'un schéma de réhabilitation porté par les Communes de Pierre Bénite, Irigny et Saint Genis Laval et piloté par la Communauté urbaine de Lyon, à laquelle a succédé la Métropole de Lyon.

Située sur la Commune d'Irigny, la zone humide d'Yvours est alimentée et traversée par le ruisseau de la Mouche. Cette zone, d'une surface d'environ 4 hectares, représente un milieu naturel majeur à l'échelle de la Métropole par sa taille et sa situation.

En effet, ce site est connecté au Vieux Rhône grâce à une "coulée verte", constituant une trame verte et bleue identifiée sur l'atlas des réseaux écologiques de Rhône-Alpes et renforçant l'importance de la préservation de cette zone naturelle.

Celle-ci a subi de nombreux impacts liés aux différentes industries qui se sont successivement implantées à proximité : remblaiements, pollutions du sous sol, enfouissement de déchets, etc.

Elle reste toutefois un secteur naturel à part entière au sein duquel une biodiversité importante s'est maintenue.

Plusieurs études environnementales ont été réalisées, dont un diagnostic écologique détaillé de la zone humide qui met en avant la richesse écologique exceptionnelle de ce site (castor, crapaud accoucheur, etc.) et le risque important de voir disparaître rapidement les équilibres écologiques en l'absence d'une requalification, d'une protection et d'une gestion spécifique.

La restauration de la zone humide d'Yvours s'inscrit dans la continuité des enjeux de réhabilitation écologique et paysagère portés par le programme d'actions du schéma de réhabilitation de la Mouche (délibération n° 2009-1054 du Conseil du 2 novembre 2009).

De plus, la Métropole et la Commune d'Irigny possèdent la quasi-totalité de la maîtrise foncière du secteur et sont donc compétents pour intervenir.

Le montant global du projet s'élève à 220 000 € TTC, dont 21 130 € d'études.

N° d'action	Nature	Objectif	Secteur	Estimation financière (en € TTC)
1	enlèvements d'embâcles	augmenter les vitesses et évacuer les lentilles d'eau vers l'aval	secteur sud zone humide	2 640
2	création d'un chenal	créer une connexion directe entre le plan d'eau amont et l'étang aval ; augmenter les vitesses et évacuer les lentilles d'eau vers l'aval	secteur sud zone humide - au droit de l'allée de Platane	8 400
3	création d'un ouvrage bétonné permettant le contrôle du niveau d'eau du plan d'eau	conserver un niveau d'eau relativement élevé et permettre une gestion plus fine du plan d'eau	secteur nord zone humide - exutoire plan d'eau amont	1 450
4	découverte du ruisseau de la Mouche sur environ 50 mètres (dalles béton)	restaurer des écoulements naturels à l'air libre afin de favoriser l'auto-épuration du cours d'eau et le développement de la vie aquatique	secteur nord zone humide - aval RD15	153 780
5	excavation des remblais pollués - zones prioritaires	augmenter les surfaces inondables et restaurer les habitats naturels	secteur nord zone humide - secteurs prioritaires I et II	32 600
6	études	AVP / PRO	zone humide	21 130
Total projet				220 000

Des subventions auprès de l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée et Corse seront recherchées. Un financement de 92 390 € pourra être attendu ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission proximité, environnement et agriculture ;

DELIBERE

1° - Approuve la restauration et la préservation de la zone humide d'Yvours à Irigny.

2° - Décide l'individualisation totale de l'autorisation de programme globale P21 - Eaux pluviales et ruissellement, pour un montant total de 220 000 € TTC en dépenses et de 92 390 € en recettes à la charge du budget principal sur l'opération n° 0P21O2615, selon le détail suivant :

- en dépenses : 220 000 € TTC, selon l'échéancier suivant :

- . 21 130 € TTC en 2016,
- . 198 870 € TTC en 2018,

- en recettes : 92 390 € selon l'échéancier suivant :

- . 10 570 € en 2016,
- . 81 820 € en 2018.

3° - Autorise monsieur le Président à :

a) - solliciter auprès de l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée et Corse une subvention d'équipement d'un montant de 92 390 € dans le cadre du projet de restauration et de préservation de la zone humide d'Yvours,

b) - accomplir toutes démarches et signer tous documents nécessaires à l'instruction de ladite demande et à sa régularisation.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 14 décembre 2015.